



Contrat Auvergne + 3^{ème} génération

Volet stratégique

I. Présentation du Pays du Velay	3
II. Synthèse du diagnostic du Pays et enjeux.....	3
Un territoire attractif mais vieillissant	4
Une économie vellave à la recherche de valeur ajoutée	6
Un territoire accessible, avec un cœur urbain et un réseau de bourgs centres	8
Les identités et les ressources du territoire vectrices de développement	10
III. La Stratégie du Pays du Velay.....	13
AXE 1 : Un développement économique qui valorise les richesses locales tout en étant ouvert vers l'extérieur et l'avenir	14
Mesure 1 : développer l'accueil et les services aux entreprises existantes et potentielles	14
Mesure 2 : favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques.....	15
AXE 2 : le cadre de vie exprimé à travers la vitalité des bourgs et un environnement préservé..	16
Mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique	16
Mesure 4 : prendre en compte les contraintes et les risques au bénéfice d'un développement et d'un aménagement durables du territoire	17
AXE 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires	18
Mesure 5 : permettre la rencontre des acteurs à l'intérieur du territoire	18
Mesure 6 : promouvoir une identité et une image à l'extérieur du territoire.....	19

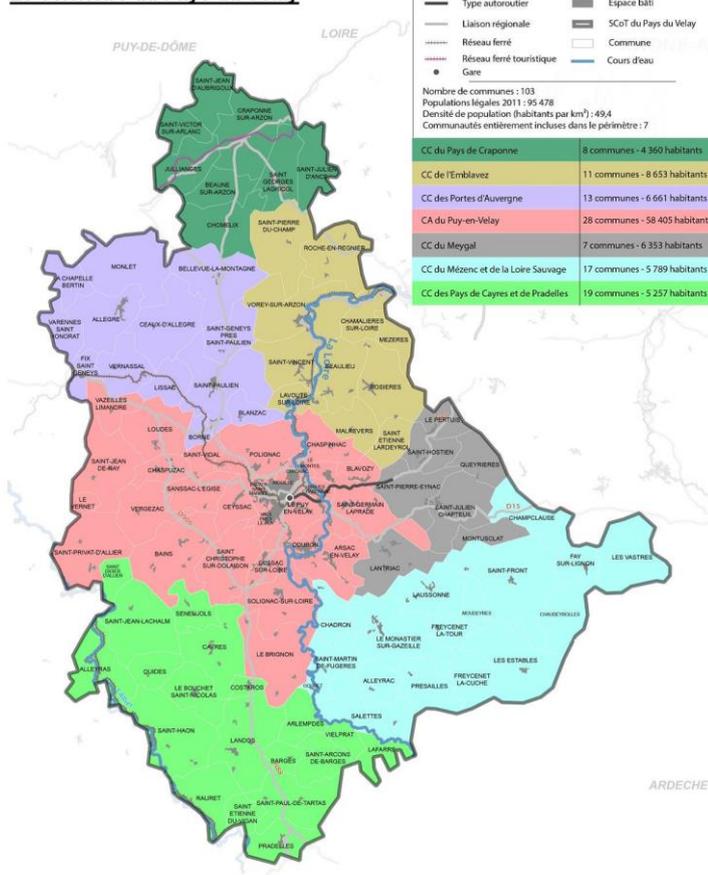
I. Présentation du Pays du Velay

Au cœur de la future région Auvergne Rhône-Alpes, le Pays du Velay, dans le département de la Haute-Loire, est doté d'une grande variété de paysages. Le relief se confond en une succession de plateaux et de massifs d'une altitude moyenne comprise entre 800 et 1 200 mètres qui en fait un des territoires les plus élevés d'Auvergne. Les vallées de l'Allier et de la Loire (dernier fleuve sauvage d'Europe) complètent ce paysage en formant des brèches qui sont autant de foyers de biodiversité. Bordée de chaînons montagneux qui représentent une contrainte lors des échanges, cette zone de hautes terres représente une réelle entité géographique. Cette topographie particulière a favorisé une forte identité fonctionnelle. Relié au reste du département par les cols du Pertuis à l'est et de Fix à l'ouest, le Pays du Velay est longtemps apparu comme un bassin de vie replié sur lui-même à l'écart de tout grand pôle économique.

Le développement des infrastructures routières facilite les liaisons internes et ouvre le Pays du Velay à l'influence de deux grandes aires urbaines. L'aire urbaine de Lyon, tout comme celle de Clermont-Ferrand, est à une heure trente du Puy en Velay par la route. Saint-Etienne, située à moins d'une heure, influence également la partie Est et Nord du Pays du Velay.

Le territoire du Pays du Velay est composé de 6 Communautés de communes et de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Vaste ensemble de 103 communes pour 1 930,7 km², le Pays du Velay est habité par 95 478 habitants et propose 37 900 emplois.

Le Territoire du Pays du Velay



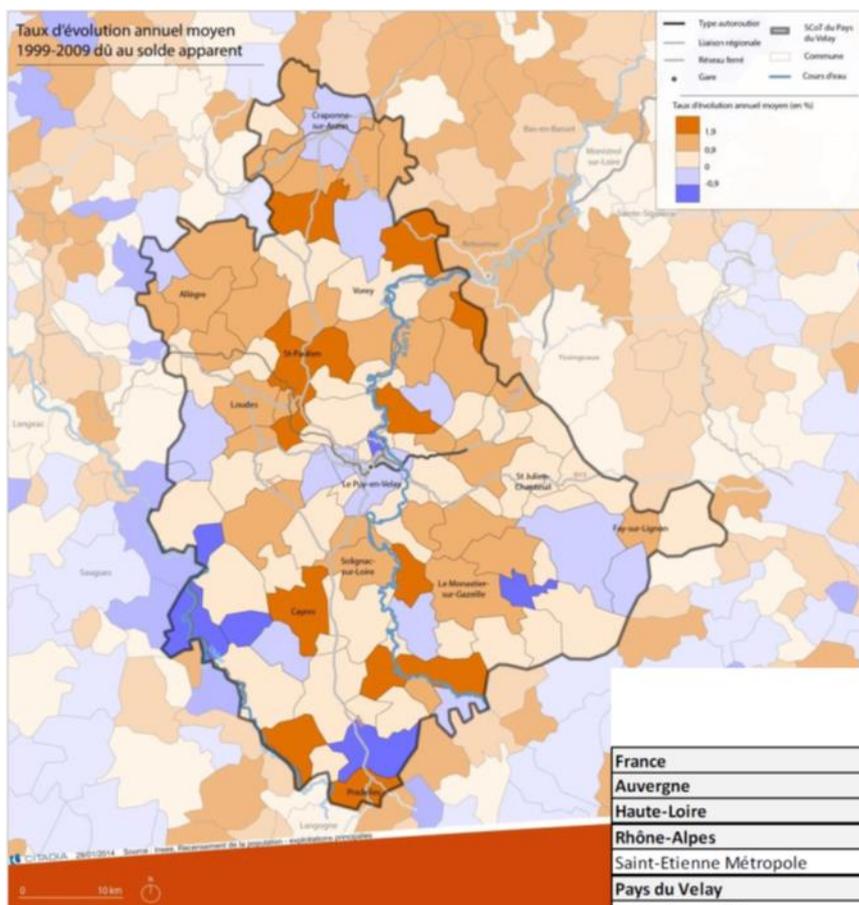
II. Synthèse du diagnostic du Pays et enjeux

Créé en 2003, le Pays du Velay a mené diverses opérations de développement territorial destinées à mettre en réseau les acteurs locaux. Outre le portage du programme LEADER 2007-2014, on peut notamment citer l'étude biodiversité, la mise en réseau des sites culturels (Les Insolites du Velay) et le travail mené dans le domaine culturel avec l'animation du Conseil Culturel Territorial et l'élaboration d'un Projet culturel de territoire en 2012. Depuis 2013, le Syndicat Mixte du Pays du Velay s'est aussi lancé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Dans ce cadre, un important travail de concertation a permis d'élaborer en septembre 2014 un **diagnostic partagé du Pays du Velay**, qui s'appuie sur ces diverses opérations, et a fait l'objet de diverses formes de concertations afin qu'il soit le plus partagé possible.

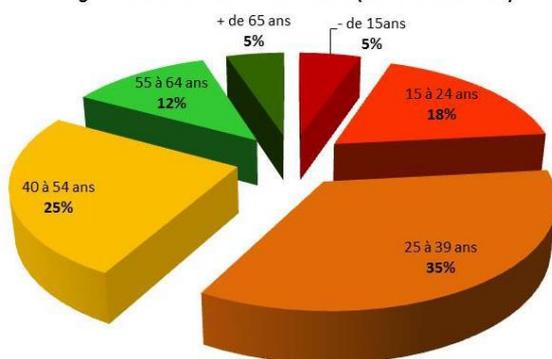
En voici la synthèse.

Un territoire attractif mais vieillissant



	Taux de variation annuel ¹ entre 1999 et 2009	Dû au solde migratoire ² entre 1999 et 2009, en %
France	0,7	0,2
Auvergne	0,3	0,3
Haute-Loire	0,7	0,6
Rhône-Alpes	0,9	0,4
Saint-Etienne Métropole	-0,2	-0,6
Pays du Velay	0,3	0,3
CA du Puy en Velay	+ 0,2	0
CC Pays de Craponne	- 0,5	0,2
CC Pays de Cayres et de Pradelle	+ 0,2	0,8
CC Portes d'Auvergne	+ 1,2	1,5
CC du Meygal	+ 1,1	0,9
CC du Mézenc	+ 0,1	0,7
CC de l'Emblavez	+ 0,8	1
Pays de la Jeune Loire et ses Rivières		
CC du Haut Lignon	0,8	1
CC Pays de Montfaucon	0,6	0,5
CC des Sucs	1,5	1,5
CC les marches du Velay	1,6	1
CC de Rochebaron à Chalençon	1,8	1,9
CC Loire et Semène	1,2	0,8

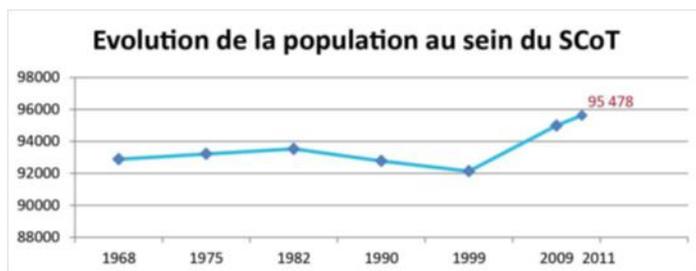
Age des nouveaux arrivants du SCoT (recensement 2008)



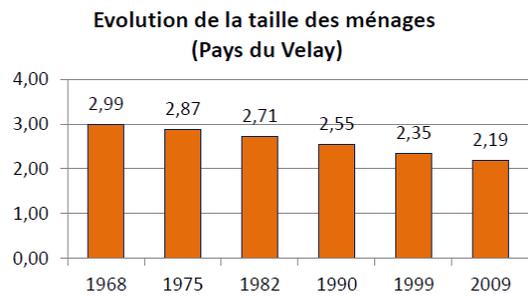
¹ Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %

² dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %

Avec 95 478 habitants en 2011, le Pays du Velay compte 42 % de la population de la Haute-Loire et 7 % de la population auvergnate. La population a progressé de 0,3 % de 1999 à 2009 en raison d'un solde migratoire positif car le solde naturel est nul

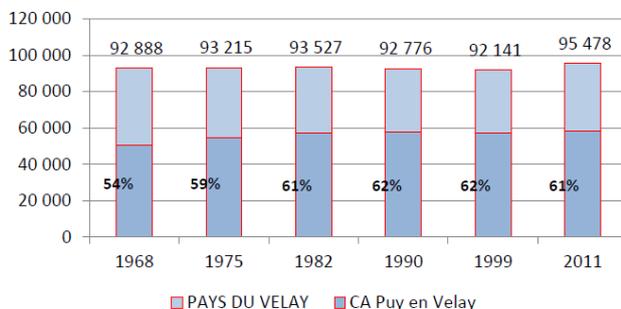


sur la même période. Cette attractivité démographique distingue le Pays du Velay des autres territoires auvergnats. Entre 1999 et 2011, le territoire a accueilli en moyenne 300 habitants supplémentaires par an. On observe que les 15-64 ans représentent 90 % des nouveaux arrivants. Cette nouvelle population active est relativement intégrée au marché de l'emploi. En 2009, le Pays du Velay connaît un taux de chômage équivalent à celui de la Haute-Loire (8,9%) mais inférieur au niveau régional (9,9 %) et national (9,1 %). Le Pays du Velay est également marqué par le phénomène de vieillissement de sa population. En 2009, l'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) était de 0,84 contre 0,89 en Auvergne et 1,11 en France. Le solde migratoire permet de contrer ce phénomène puisque les nouvelles populations sont relativement plus jeunes. La conséquence directe de ce vieillissement, c'est la diminution progressive de la taille des ménages (2,19 personnes en 2009 contre 2,99 en 1968). Ce phénomène est particulièrement marqué sur le Pays du Velay et entraîne une augmentation des besoins en logement à population constante.



La dynamique démographique est également contrastée au sein du Pays du Velay. La commune du Puy-en-Velay et sa première couronne perd des habitants au profit de son aire urbaine et des communes de la Communauté d'Agglomération. On observe également une stagnation ou un déclin démographique aux marges Nord et Sud du territoire. Si la part de la Communauté d'Agglomération

**Part de la CA du Puy en Velay dans la
population du Pays du Velay**



du Puy-en-Velay reste stable, certaines communautés de communes voient leur poids relatif dans la population du Pays du Velay diminuer (CC du Mézenc, de Cayres Pradelles, des Portes d'Auvergne et de Craponne). A l'inverse, les secteurs Est (Emblavez et Meygal) sont plus dynamiques et connaissent une progression forte de leurs populations avec respectivement +10 % et +13 % entre 1999 et 2011.

Avec 62 % de la population et 74 % des emplois du Pays du Velay, l'agglomération du Puy-en-Velay concentre la majorité des emplois du Pays et des créations d'entreprises. Au niveau de la région Auvergne, il s'agit du 5^{ème} pôle d'emploi derrière Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy et Moulins. La Communauté d'agglomération polarise fortement le Pays du Velay puisqu'elle propose plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs occupés résidant sur son territoire (1,2 emplois par actifs ayant un emploi). Le territoire du Pays du Velay est également marqué par un maillage dense de centres-bourgs qui possèdent un tissu de commerces et de services de proximité. Cette armature économique joue un rôle essentiel dans l'attractivité de ce territoire à dominante rurale (49,1 habitants au km²). Les centres-bourgs souffrent d'un déficit d'attractivité puisque les nouvelles populations privilégient l'habitat individuel en périphérie entraînant un phénomène de consommation foncière préjudiciable à la qualité paysagère et au maintien des terres agricoles et forestières.

a. Un secteur productif qui valorise les ressources locales

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Pays du Velay pèse lourd dans l'économie locale. L'emploi agricole dans le Pays du Velay est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale. Non délocalisables, ces emplois concourent au développement rural, aux relations ville/campagne et au lien social. Cette production agricole joue également un rôle majeur dans la notoriété touristique du Pays du Velay à travers la promotion des produits phares (Lentilles Vertes du Puy, Fin Gras du Mézenc, Vedelou, Porc de Haute-Loire, Agneau Noir du Velay,...). Il est donc nécessaire de soutenir et de promouvoir les productions locales qui mettent en avant les éléments identitaires du territoire dans le cadre de filières organisées et de marques territoriales (Le Puy-en-Velay, La Vie a du Goût en Haute-Loire, Auvergne Nouveau Monde,...).

Cette production est valorisée localement par de nombreuses industries agro-alimentaires (laiteries, salaisonneries, abattoir...). Ce secteur développe de nombreux partenariats avec les filières agricoles, ce qui favorise une distribution des produits alimentaires locaux en circuits courts. Cette structuration étant encore embryonnaire dans de nombreux secteurs, il

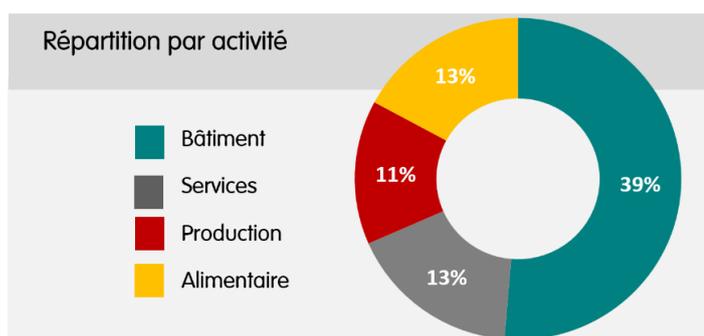


y a nécessité d'accentuer les synergies dans les filières pour une meilleure mise en marché locale et extérieure de l'offre alimentaire vellave. La structuration de l'offre alimentaire locale se fait à travers différentes initiatives commerciales (Terroirs de Haute-Loire, Achetez au Puy.com,...). Cette mise en marché vers les clientèles extérieures est d'importance pour le secteur productif qui ne peut trouver suffisamment de demande sur le marché local.

Avec 12,8 % des emplois, l'industrie représente un secteur économique encore bien présent sur le Pays du Velay. On observe des signes de résilience industrielle avec un relatif maintien de ce secteur comparativement à d'autres bassins d'emplois ruraux. Le paysage industriel est marqué par la valorisation des ressources locales (agro-alimentaire, cuir, textile, pierre,...). Le maintien et le développement de ces entreprises, notamment via des synergies plus fortes avec l'amont des filières, représentent un enjeu important pour toute l'économie locale en termes d'emplois.

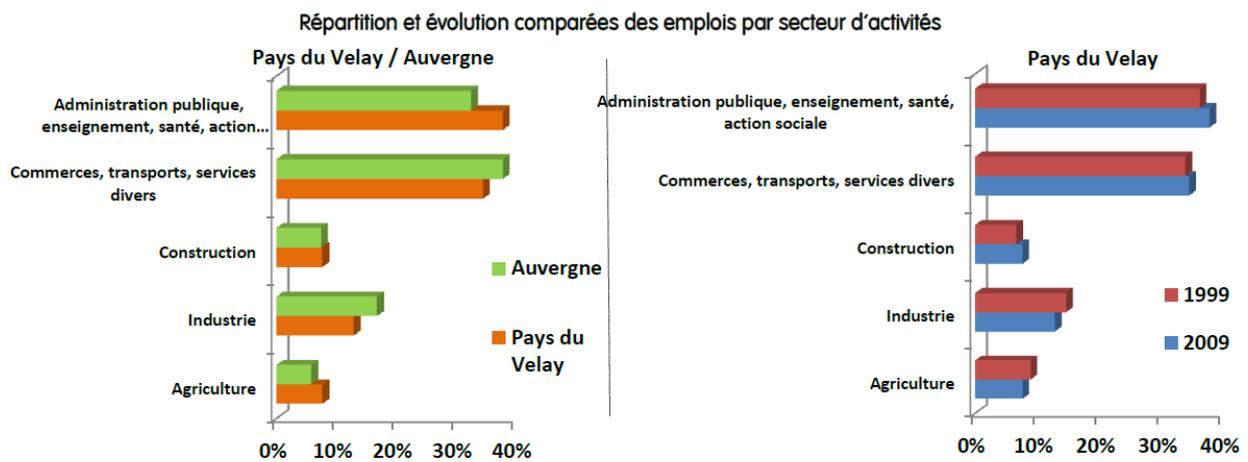
b. Un tissu artisanal et commercial qui maille l'espace rural

Le Pays du Velay connaît également le phénomène de tertiarisation de l'économie rurale et la montée en puissance de l'économie présentielle. L'artisanat est marqué par les secteurs du bâtiment, des services et de l'alimentaire. 41 % des 2 010 entreprises artisanales du Pays du Velay sont installées en milieu rural et



jouent un rôle très important de maintien des services de base aux populations. La bonne santé économique de ces entreprises est un enjeu vital pour l'attractivité de notre territoire, notamment dans les secteurs les plus ruraux en déclin démographique. L'innovation, la mobilité, le numérique et l'adaptation aux évolutions sociétales sont autant de facteurs de croissance pour le secteur artisanal vellave. Le secteur du bâtiment joue également un rôle essentiel dans la protection et l'entretien du patrimoine local qui valorise les ressources locales de notre territoire. La mise en œuvre de la transition écologique et énergétique dans les centres-bourgs doit aussi entraîner de nouvelles opportunités de développement pour ce secteur.

Le secteur commercial du Pays du Velay est dynamique avec un accroissement de la surface commerciale. Le pôle commercial du Puy-en-Velay concentre la consommation locale. Sa zone de chalandise va au-delà du Pays du Velay. Là encore, le maintien de ces commerces en zone rurale doit passer par de nouvelles formes de distribution plus adaptées (commerces non sédentaires, e-commerce...) et mieux différenciées (marques territoriales, ressources locales) pour résister à la concurrence.



c. Le Velay, terre de tourisme à fort potentiel mais en manque de notoriété

Le Pays du Velay est l'un des territoires les plus visités d'Auvergne. Le tourisme s'appuie principalement sur les atouts culturels et paysagers du territoire avec les visites de sites patrimoniaux et les loisirs de pleine nature comme principaux vecteurs. Il peut aussi s'appuyer sur les trois parcs naturels régionaux situés à ses franges nord, ouest et sud-est.

En termes de capacité d'accueil, le Pays disposait de 56 853 lits en 2012 soit près de 10 % des capacités régionales. Le moteur de cette économie touristique est l'agglomération du Puy en Velay, et notamment le parc hôtelier de la ville centre, qui regroupe la majorité des lits touristiques. Sur les autres territoires, ce sont les résidences secondaires (18,7 % des capacités d'accueil à l'échelle Pays) qui marquent le paysage touristique. Il s'agit d'un tourisme de passage qui profite avant tout à l'aire urbaine. L'un des enjeux identifié est de mieux capter cette clientèle de passage en lui offrant des



services touristiques adaptés (e-tourisme, produits packagés) grâce à la mise en réseau des acteurs.

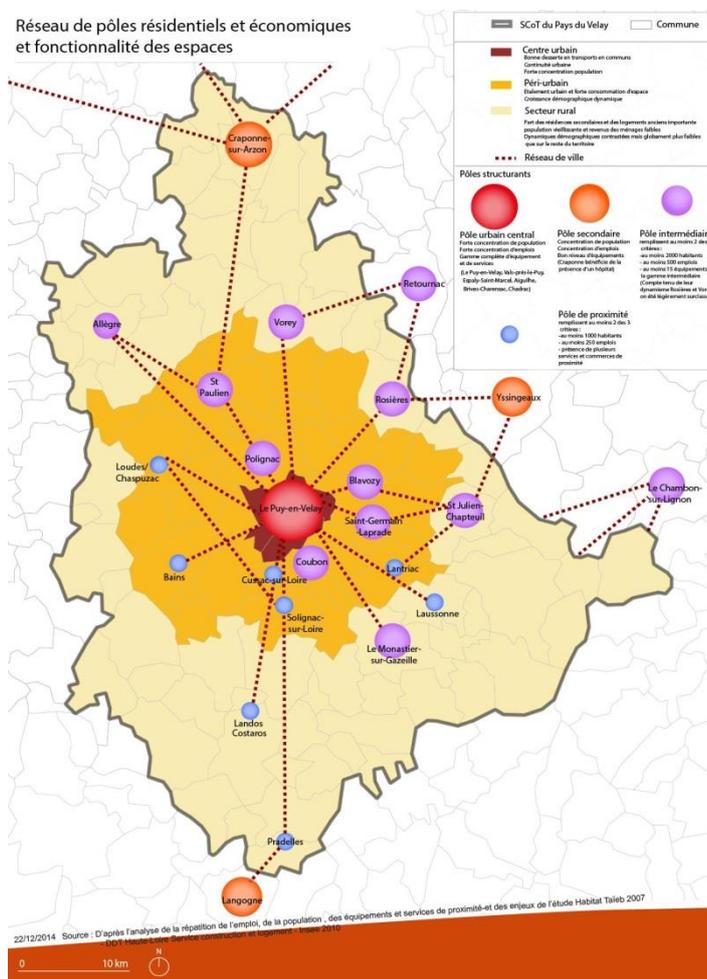
Malgré un potentiel important et une offre touristique dynamique, le Pays du Velay souffre d'un déficit de notoriété et de reconnaissance. La promotion de l'offre touristique du Pays du Velay passe par l'inscription dans les démarches départementales et régionales autour de l'offre de loisirs de pleine nature et du tourisme culturel, en lien notamment avec la renommée du Puy-en-Velay, ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de St Jacques de Compostelle.

Un territoire accessible, avec un cœur urbain et un réseau de bourgs centres

Le Pays dispose aujourd'hui d'un maillage d'une quinzaine de bourgs-centre qui constitue un atout majeur dans la perspective d'une attractivité renouvelée.

L'analyse de la répartition de la population, des emplois, des services et des équipements met en évidence un territoire structuré autour :

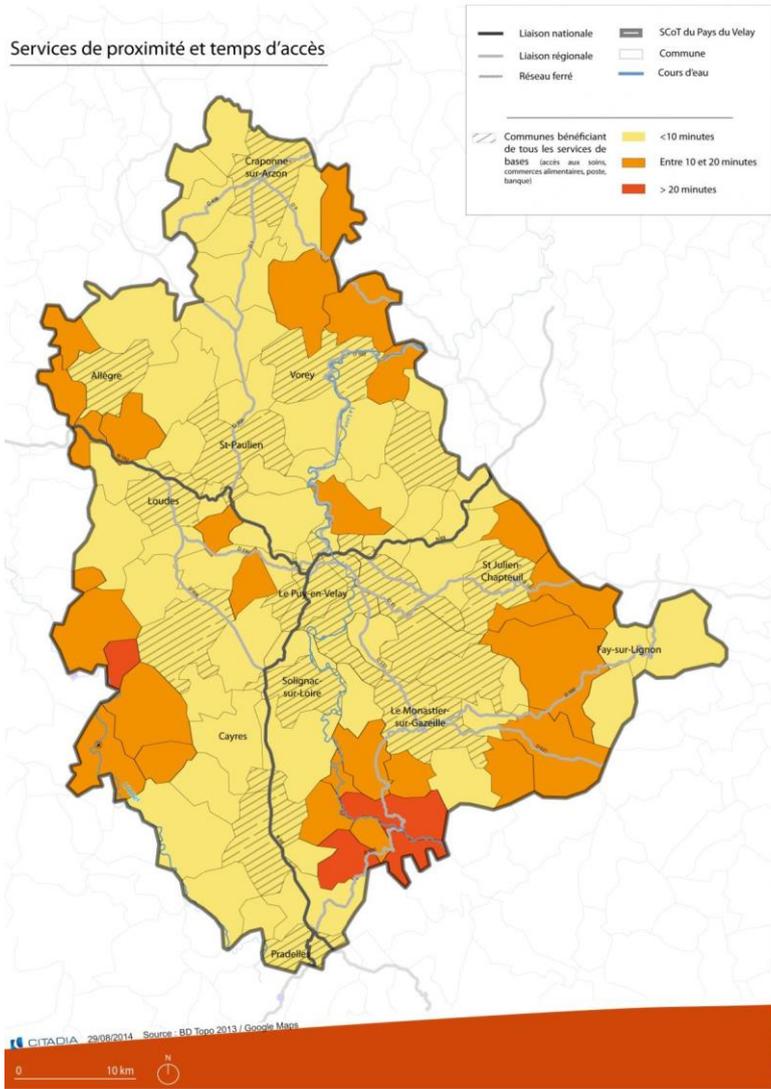
- du pôle urbain central du Puy-en-Velay qui structure le territoire en matière d'offre d'emplois, de logements, d'équipements et de services.
- du pôle urbain secondaire de Craponne qui constitue un véritable pôle résidentiel de plus de 2000 habitants, un pôle d'emplois de plus de 1000 emplois et surtout qui possède une offre structurante d'équipements, de commerces et de services (la présence de l'hôpital notamment confère à ce pôle un statut particulier).
- de pôles intermédiaires qui possèdent au moins 2000 habitants ou au moins 500 emplois et présentent un bon niveau d'équipements et de services (mais qui restent dépendant du pôle urbain central)
- des pôles de proximité qui possèdent quelques services et commerces de proximité.



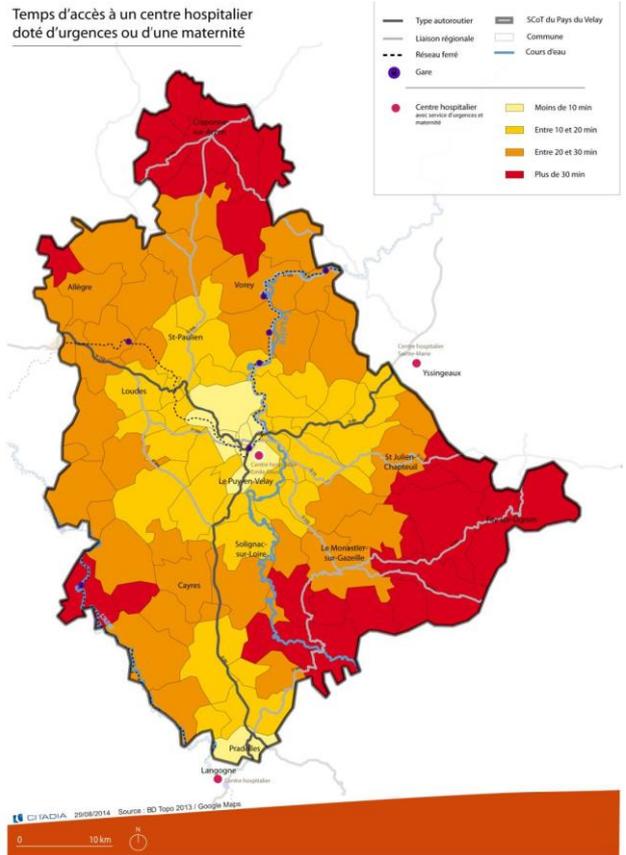
L'analyse des temps d'accès aux soins et aux **services élémentaires** révèle que **certaines communes restent relativement éloignées**.

La ville du Puy-en-Velay constitue un pôle de **santé** important sur le territoire du SCoT, incluant médecins généralistes et de nombreux spécialistes.

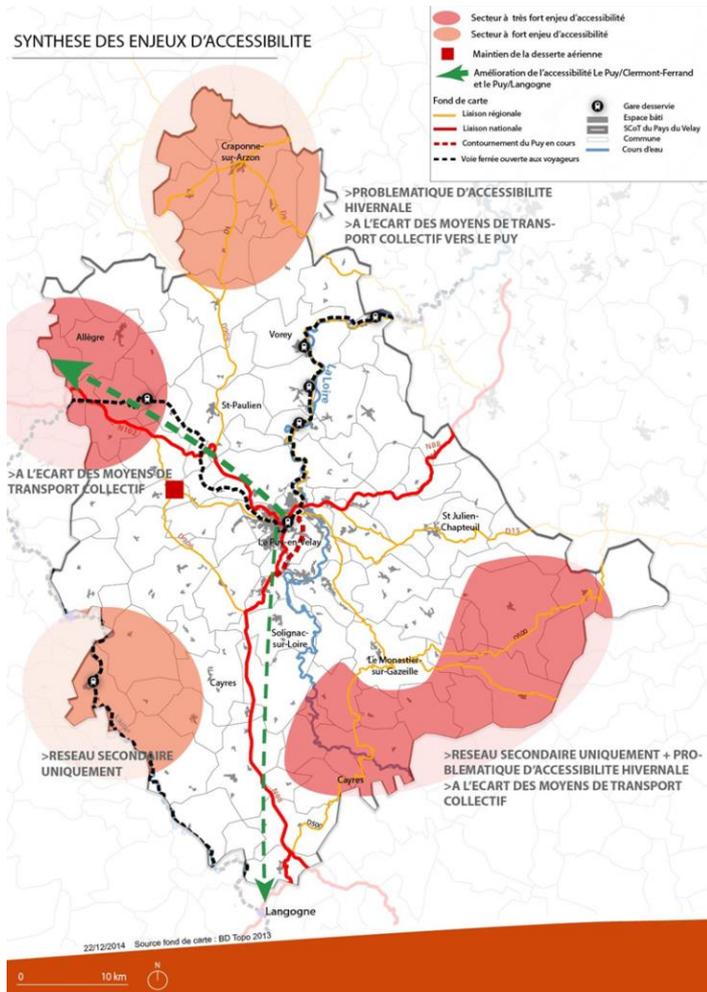
Services de proximité et temps d'accès



Temps d'accès à un centre hospitalier doté d'urgences ou d'une maternité



SYNTHÈSE DES ENJEUX D'ACCESSIBILITÉ



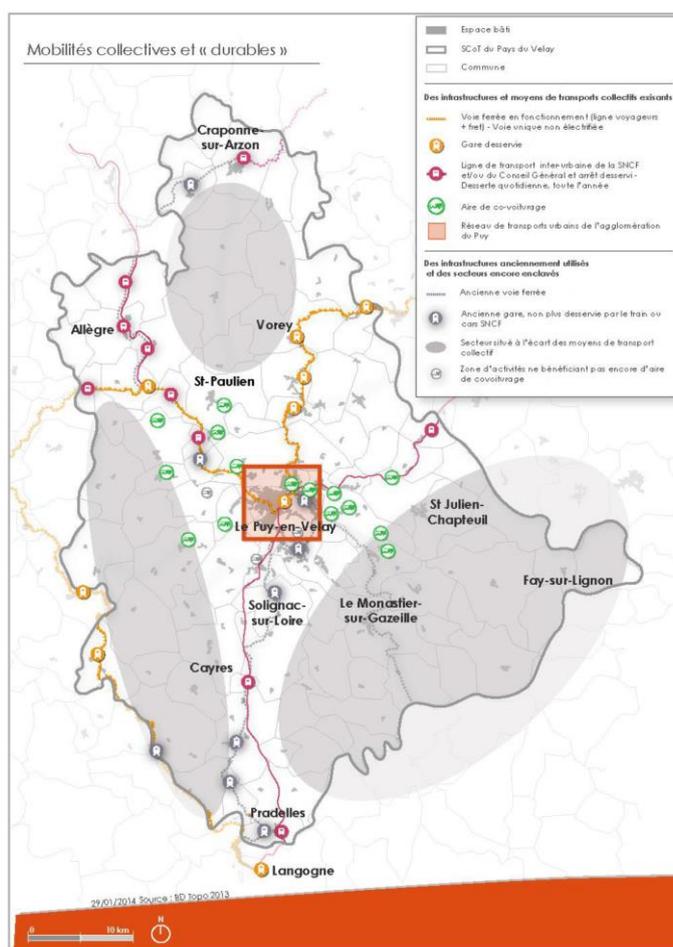
Il est essentiel de s'attacher à minimiser les déplacements pour les habitants et à maintenir le dynamisme des communes rurales, tout en ayant un souci de gestion économe de l'espace et de préservation du caractère rural des paysages.

Dans cette perspective les enjeux sont de :

- conforter le maillage du territoire par un réseau de pôles à vocation mixte (résidentielle, économique, équipements et services) : des pôles intermédiaires pourront tout particulièrement être identifiés dans les secteurs ruraux
- Préserver la vitalité des centres anciens et centres bourgs (maintenir les commerces et services de proximité, résorber la vacance, réhabiliter le parc de logements...)
- limiter le phénomène de résidentialisation de certaines communes (=émergence de communes dortoirs du fait d'une croissance démographique dé-corrélée de la croissance de l'emploi).

A l'écart des grands axes d'échanges nationaux et européens, le principal handicap du Pays est son **relatif enclavement**. L'enjeu numérique est d'autant plus fort sur ce territoire qu'il reste relativement enclavé en termes d'infrastructures routières et ferroviaires et que les problématiques d'accessibilité hivernale concernent de nombreuses communes. Dans ce contexte, la poursuite du **développement numérique** (très haut débit) du Pays du Velay doit rester prioritaire.

En matière de **déplacement**, des solutions alternatives à la voiture individuelle doivent être trouvées ou améliorées, tout comme la promotion de modes doux.



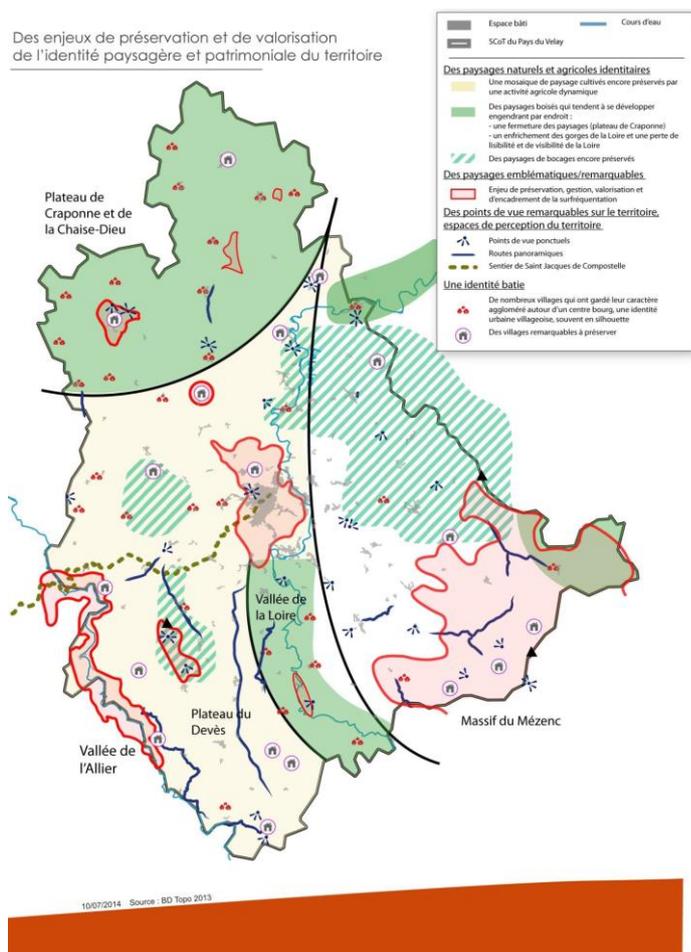
Les identités et les ressources du territoire vectrices de développement

Le Pays du Velay dispose d'une grande **richesse culturelle et artistique**. Lors de l'élaboration du projet culturel de territoire élaboré en 2012, il a été constaté de fortes identités territoriales structurées autour de patrimoines emblématiques (volcanisme, art roman, produits locaux, paysages...). Le Pays du Velay se caractérise également par une forte présence d'artistes. Ce foisonnement culturel donne lieu à une offre diversifiée et structurée au sein de quelques espaces culturels à rayonnement départemental (Centre Culturel de Vals, Théâtre du Puy,...). Tous ces acteurs sont réunis au sein du Conseil Culturel Territorial, espace de débat et de concertation autour de la politique culturelle territoriale.

Le Velay compte aussi de nombreux festivals faisant appel au spectacle vivant (Festival Country, Festival des Cuivres, Fêtes renaissance, ...). L'articulation entre culture et patrimoine peut être facteur de structuration d'une offre culturelle favorable à l'innovation et à la créativité mais aussi porteuse de cohésion sociale. Les métiers et entreprises du patrimoine tiennent également une place prépondérante dans le paysage local et peuvent être des vecteurs privilégiés d'appropriation des patrimoines locaux. Cette valorisation renouvelée des patrimoines vellaves peut permettre de mieux faire partager les marqueurs identitaires de notre territoire et favoriser ainsi l'inclusion sociale.

Les paysages du Pays du Velay constituent un des paramètres de son attractivité touristique et

Des enjeux de préservation et de valorisation de l'identité paysagère et patrimoniale du territoire



résidentielle. Marqué par une forte ruralité et naturalité, ils se construisent autour d'une dynamique agricole encore forte et des pressions urbaines qui restent encore limitées. Dans ce contexte de territoire encore fortement préservé, il s'agit de maintenir à long termes l'identité du Pays, sa mosaïque de paysages ouverts, sa diversité et le caractère sauvage des espaces boisés.

Bénéficiant d'un riche patrimoine bâti, le territoire se doit également d'assurer la pérennité des constructions vernaculaires et des bâtisses anciennes qui marquent son histoire.

Cette valorisation sera l'un des corollaires nécessaires au développement du territoire.

Le territoire compte un grand nombre de sites d'intérêts paysagers, d'espaces identitaires ou de mise en valeur du

territoire : sites classés et inscrits, sentiers de randonnées, routes panoramiques, etc. Un grand nombre ont déjà fait l'objet de mesures de préservation et de valorisation, d'autres en revanche sont en déficit de gestion ou progressivement soumis à des dynamiques pouvant impacter leur qualité paysagère.

Assurer la pérennité de ces espaces et notamment des circuits de randonnées constitue un élément essentiel pour préserver l'attractivité touristique du territoire.

Les énergies renouvelables locales sont aujourd'hui peu utilisées. Pourtant abondantes, elles sont donc à mobiliser par la mise en place de solutions individuelles ou de réseaux collectifs, par le développement de filières.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire attractif dans son ensemble (+0,3 %) - De nouvelles populations intégrées au marché du travail - Un cœur urbain dynamique qui concentre les emplois et les activités : Le-Puy-en-Velay - Une production agricole de qualité valorisée par l'industrie locale - Un relatif maintien de l'emploi industriel - Un tissu artisanal et commercial présent en milieu rural - Un potentiel touristique et des capacités d'hébergement - Une grande richesse culturelle, patrimoniale et environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Un vieillissement de la population du Pays - Une population qui diminue aux franges Nord et Sud du territoire - Un phénomène de vacance en centre-bourg - Une mise en marché insuffisante des ressources vellaves pour les clientèles locales et extérieures - Un maillage des services à renforcer - Un déficit de notoriété touristique - Une valorisation insuffisante des richesses patrimoniales - Un manque de sentiment d'appartenance locale
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Le positionnement géographique au cœur de la future Région Auvergne Rhône-Alpes - Un solde migratoire positif facteur de rajeunissement de la population - Des besoins grandissants de la population en services de proximité et en logement (vieillesse) - Une montée en puissance de l'économie présentielle - Un développement numérique qui ne cesse de s'améliorer - Emergence de la renommée du Puy-en-Velay, ville départ du Chemin de St Jacques de Compostelle - De fortes identités culturelles - Une création artistique foisonnante 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de l'attractivité démographique liée à la vacance en centre-bourg - Une augmentation de la consommation foncière en raison du développement de l'habitat individuel - Une offre de services en centre-bourg non adaptée - La disparition des productions diversifiantes suite à la suppression des quotas laitiers - Le maintien d'un tourisme de passage insuffisamment valorisé à l'échelle du territoire - Une perte de richesse patrimoniale liée au repli sur soi

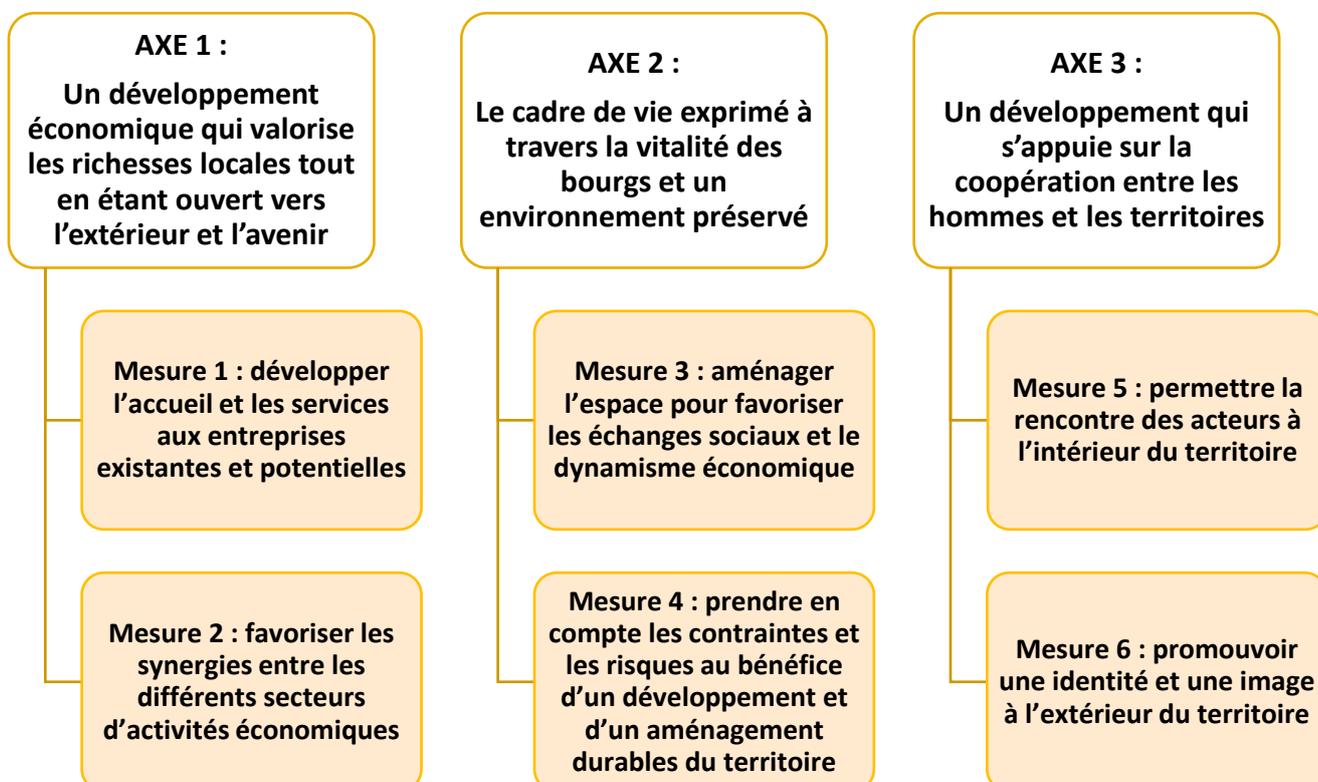
Le diagnostic révèle notamment des besoins en matière :

- Soutien aux activités commerciales, artisanales, agricoles et culturelles
- Structuration touristique
- Connaissance approfondie des problématiques liées aux services, et plus particulièrement à la santé
- Diversification de l'offre de logements
- Mutualisation des connaissances et compétences
- Usages numériques

A partir du diagnostic, le Pays du Velay a formalisé un plan d'actions stratégique ciblé qui s'inscrit dans le **Contrat Auvergne + 3^{ème} génération**.

Ce plan d'action a été partagé avec les diverses instances du Pays et les partenaires publics et privés du Pays et notamment les membres du Comité de programmation du GAL LEADER et les membres du Conseil culturel de territoire.

Finalité :
un développement innovant et ambitieux qui s'appuie sur les hommes et les richesses du territoire pour attirer de nouvelles activités et de nouveaux habitants.



UN DEVELOPPEMENT INNOVANT ET AMBITIEUX
QUI S'APPUIE SUR LES HOMMES ET LES RICHESSES DU TERRITOIRE
POUR ATTIRER DE NOUVELLES ACTIVITES ET DE NOUVEAUX HABITANTS.

AXE 1 : Un développement économique qui valorise les richesses locales tout en étant ouvert vers l'extérieur et l'avenir

Objectifs généraux :

- S'appuyer sur les ressources locales non délocalisables (agriculture, forêt, artisanat, commerce, patrimoines, etc...)
- Maintenir et développer une économie diversifiée, en particulier sur les filières d'industrie (IAA, cuir, textile, caoutchouc, bois, pierre, électronique, etc...)
- Conforter l'économie présentielle et densifier l'offre de commerces et services
- Accompagner l'évolution des besoins et des pratiques des différents secteurs d'activités (qualité, numérique, gouvernance/partenariats, services, formation, etc...)

Mesure 1 : développer l'accueil et les services aux entreprises existantes et potentielles

Résultat attendu 1.1 : le Pays dispose d'espaces suffisants et adaptés, répartis de manière cohérente sur l'ensemble du territoire pour maintenir et développer un tissu industriel, agricole, commercial et artisanal diversifié et pourvoyeur d'emplois

Exemples d'actions : création, extension et requalification de zones d'activités économiques et artisanales, études foncières, espaces tests agricoles, etc.

Financements envisagés : Région, Etat

Résultat attendu 1.2 : le Pays a engagé une démarche de prospection d'entreprises et d'entrepreneurs en s'appuyant sur son dispositif de marketing territorial (voir axe 3). Il a aussi engagé un travail partenarial conséquent avec les acteurs du territoire et avec des partenaires extérieurs afin de favoriser la création / transmission / reprise d'entreprises dans tous les secteurs d'activités (agriculture, services, commerce, artisanat)

Exemples d'actions : organisation et participation à des salons et réseaux, outils de communication, mise en place du dispositif d'accueil d'actifs.

Financements envisagés : Appel à projet Accueil Massif central, LEADER Fiche action 1, Région

Résultat attendu 1.3 : le Pays, en partenariat avec les acteurs, propose aux entrepreneurs et entreprises du territoire des services innovants leur permettant de créer, maintenir et développer leur activité et donnant envie aux entreprises potentielles de s'installer dans le Pays du Velay

Exemples d'actions : création, extension ou réhabilitation d'hôtels d'entreprises, pépinières et ateliers-relais, services mutualisés (numérique, communication, restauration, nettoyage), groupes de réflexion et d'échanges, Fablabs, formations, etc.

Financements envisagés : Région, LEADER Fiche action 1, FEDER

Résultat attendu 1.4 : le Pays a su négocier avec ses partenaires publics et privés pour conforter et développer l'offre de formation notamment universitaire, continue et professionnelle, en lien avec les activités locales

Exemples d'actions : expérimentations

Financements envisagés : Etat, Région, LEADER Fiche action 1, 2 et 4, FSE

Mesure 2 : favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités économiques

Résultat attendu 2.1 : le Pays soutient la création d'outils de travail favorisant les synergies entre les secteurs (agriculture, commerce, services, artisanat, industrie) et la mise en réseau des acteurs du territoire

Exemples d'actions : création, extension, modernisation d'outils de transformation de produits agricoles (salaisonneries, fromageries, etc.), de plateforme physique ou électronique de stockage, de distribution et de commercialisation, de consommation

Financements envisagés : Région, LEADER Fiche action 1, 2 et 4

Résultat attendu 2.2 : le Pays soutient le développement de l'économie culturelle et l'économie touristique, en s'appuyant notamment sur ses ressources locales (agriculture, culture, nature, itinéraires, patrimoine bâti notamment)

Exemples d'actions : études de marché, création et commercialisation de produits touristiques innovants, soutien aux festivals d'envergure Pays, réflexion sur l'organisation locale du tourisme, création / prolongement de voies vertes, mise en valeur et restauration du patrimoine bâti

Financements envisagés : Région, Département, LEADER Fiche action 1, 2 et 4

Résultat attendu 2.3 : le Pays s'appuie sur ses ressources locales pour développer les énergies renouvelables et créer des emplois nouveaux (bois-énergie, méthanisation, hydroélectricité, éolien, photovoltaïque, géothermie, etc.), pour développer la conception de bâtiments économes en énergie.

Exemples d'actions : études d'opportunité et de faisabilité, investissements, structuration de filières

Financements envisagés : Région, LEADER Fiche action 1 et 3, FEDER

Résultat attendu 2.4 : le Pays bénéficie du vieillissement de la population en créant les conditions nécessaires au maintien et à l'accueil de personnes âgées

Exemples d'actions : création de structures d'accueil supplémentaires, création de services nouveaux et développement de services existants (soins, portage de repas, etc.), commerces itinérants, etc.

Financements envisagés : Région, LEADER Fiche action 1, 2 et 3

Objectifs généraux :

- Organiser le territoire autour d'un réseau de pôles intermédiaires et de proximité
- Diversifier les services et commerces pour répondre aux besoins du plus grand nombre
- Assurer l'accessibilité du logement, des services et équipements à l'ensemble de la population et en tout point du territoire
- Assurer le dynamisme des centres bourgs et soigner les espaces publics
- Permettre un accès au logement à toutes les populations
- S'appuyer sur les richesses naturelles du territoire

Mesure 3 : aménager l'espace pour favoriser les échanges sociaux et le dynamisme économique

Résultat attendu 3.1 : le Pays, les intercommunalités et les communes organisent les services, commerces, logements et emplois autour d'un réseau de pôles (bourgs centres relais) ; elles réfléchissent mieux à l'aménagement global de leur territoire et prennent en compte leur « capacité d'accueil de nouveaux habitants »

Exemples d'actions : Schéma de cohérence territoriale, Plans locaux d'urbanisme, études d'aménagement, études urbaines

Financements envisagés : Région, FEDER, Etat, Département

Résultat attendu 3.2 : les commerces et services de santé, de petite enfance et jeunesse, aux personnes âgées, de culture et loisirs, de sport, sont accessibles en tout point du territoire et se développent en favorisant les innovations sociales et technologiques

Exemples d'actions : programmes d'animations et de sensibilisation, mise en réseau d'acteurs, télémédecine et e-santé, démarches partenariales autour de la santé (Contrat Local de Santé) ou de l'éducation (développement des outils de e-éducation), services et commerces itinérants, investissements.

Financements envisagés : Département, Région, Etat, LEADER Fiche action 1, 2, 3 et 4

Résultat attendu 3.3 : l'adaptation des bâtiments et des logements à la réalité économique et sociale des habitants du territoire est devenue un levier important d'attractivité des territoires

Exemples d'actions : Plan locaux de l'Habitat, travaux d'économie d'énergie, accessibilité, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, création de logements sociaux, intermédiaires, programmes Habitez mieux, etc.

Financements envisagés :Etat, Région, Département, LEADER Fiche action 3

Mesure 4 : prendre en compte les contraintes et les risques au bénéfice d'un développement et d'un aménagement durables du territoire

Résultat attendu 4.1 : les acteurs locaux ont conscience que l'eau est à la fois une ressource à protéger et dont il faut se protéger

Exemples d'actions : élaboration d'une stratégie inondation (TRI) et programme opérationnel, sensibilisation, démarches phyt'auvergne, valorisation touristique et culturelle, actions d'économies d'eau, etc.

Financements envisagés : Région, POI Bassin de la Loire, LEADER Fiche action 2, Etat

Résultat attendu 4.2 : les acteurs locaux ont acquis une connaissance et une culture commune des éléments du paysage et de l'architecture à préserver et à valoriser

Exemples d'actions : chartes, plan paysage, sensibilisation, exemplarité des collectivités, vues panoramiques, requalification des entrées de villes et ZAE, etc.

Financements envisagés : Département, Région, LEADER Fiche action 2

Résultat attendu 4.3 : les acteurs locaux privilégient les réhabilitations de bâtiments en centre-bourgs ou l'utilisation des dents creuses afin de redynamiser les centres et de protéger les éléments du paysage

Exemples d'actions : démolition, réhabilitation, rénovation de bâtiments à vocation d'activités, de services ou d'habitat, utilisation des friches

Financements envisagés : Etat, Région, Département, LEADER Fiche action 3

AXE 3 : un développement qui s'appuie sur la coopération entre les hommes et les territoires

Objectifs généraux :

- Favoriser la rencontre entre les hommes à travers le développement numérique et le développement des transports de toute nature
- Travailler en concertation avec les acteurs locaux et les territoires voisins
- Favoriser l'innovation à travers le multi-partenariat et la coopération territoriale et transnationale
- S'appuyer sur les compétences des acteurs locaux existants

Mesure 5 : permettre la rencontre des acteurs à l'intérieur du territoire

Résultat attendu 5.1 : le Pays s'intéresse à la mobilité des acteurs ; ensemble ils proposent des solutions nouvelles de déplacement à l'intérieur du territoire ou de communication nouvelle

Exemples d'actions : aires de covoiturage, plan de déplacement urbain, Plan de déplacement entreprises, transports à la demande, pistes cyclables, télétravail, développement des usages du numériques, etc.

Financements envisagés : LEADER Fiche action 3

Résultat attendu 5.2 : le Pays devient une structure de coordination des compétences présentes sur le territoire et les met à la disposition des projets et des acteurs ; il conseille et accompagne les élus dans des domaines techniques tels que l'urbanisme et l'aménagement

Exemples d'actions : sensibilisation, formation, échanges d'expériences, mise en réseau, mutualisation de services

Financements envisagés : Région, Etat

Résultat attendu 5.3 : les acteurs ont identifié des compétences à mutualiser entre communes et EPCI, puis entre EPCI et Pays

Exemples d'actions : schéma de mutualisation, exercice de nouvelles compétences, services mutualisés notamment sur l'e-éducation, l'e-tourisme.

Financements envisagés : Etat, FEDER

Résultat attendu 6.1 : le Pays du Velay a su structurer les activités touristique et culturelle pour valoriser le territoire en les inscrivant dans des projets globaux de développement

Exemples d'actions : définition et déclinaison d'une stratégie touristique, mises en réseau, actions de structuration, de valorisation, de médiation, etc.

Financements envisagés : LEADER Fiche action 1, 2, 3 et 4

Résultat attendu 6.2 : le Pays du Velay a engagé une démarche globale de marketing territorial et dispose d'outils de communication pour valoriser le territoire auprès de différentes cibles et favoriser son attractivité

Exemples d'actions : définition et déclinaison d'une stratégie de marketing territorial, site Internet, salons, création d'un réseau des Ambassadeurs du territoire, etc.

Financements envisagés : LEADER Fiche action 1, 2 et 4

Résultat attendu 6.3 : le Pays du Velay a su se structurer et fédérer ses acteurs autour de projets ambitieux et novateurs ; il est notamment un acteur incontournable de la Région Rhône Alpes Auvergne et apparaît comme le trait d'union entre les régions Auvergne Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, et entre Lyon-St Etienne et Toulouse-Montpellier.

Exemples d'actions : partenariats régionaux, nationaux, européens, gouvernance interne

Financements envisagés : LEADER Fiche action 5

Résultat attendu 6.4 : le Pays du Velay développe les partenariats avec des acteurs étrangers de différentes échelles et dans différents domaines ; il bénéficie de ce fait d'une notoriété en Rhône-Alpes-Auvergne, en France et en Europe.

Exemples d'actions : coopération territoriale, transnationale, interrégionale

Financements envisagés : LEADER Fiche action 5

Outil structurant du développement territorial sur le Velay, le Pays travaille étroitement avec la Région Auvergne en s'appuyant sur les priorités des politiques régionales, synthétisées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Durable du Territoire réactualisé en 2014.

Pour réussir **l'ambition de l'attractivité**, le Pays souhaite valoriser ses identités et ses valeurs à travers son développement économique. Le Pays encouragera l'accueil de nouveaux actifs, notamment en répondant l'appel à projet Accueil Massif central et en travaillant en partenariat avec l'Agence régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA). Le Pays souhaite avoir une meilleure visibilité et notoriété, en misant notamment sur les synergies locales pour donner une image attractive et dynamique de ce territoire. La question de la redécouverte des patrimoines emblématiques, la mise en réseau des structures culturelles et touristiques par exemple permettront également l'intégration des nouvelles populations en développant le sentiment d'appartenance locale. La promotion du potentiel touristique aura des répercussions indirectes sur l'accueil de nouveaux actifs en favorisant l'installation de nouvelles activités économiques porteuses d'attractivité.

Pour réussir **la transition écologique et énergétique**, le Pays du Velay s'attachera à mieux valoriser ses ressources locales, en privilégiant par exemple des solutions en circuits courts plutôt que le recours à des intrants extérieurs, forcément générateurs de transports et de gaz à effet de serre. La vacance en centre-bourgs est une faiblesse qu'il faudra travailler pour qu'elle devienne une opportunité de développement pour de nouvelles activités en relation avec la transition écologique et énergétique. La captation de la clientèle itinérante permettra de privilégier une découverte « douce » et plus lente de notre territoire par des modes de transport moins impactant pour le milieu naturel. Le Pays s'attachera également à assurer un meilleur déploiement des énergies renouvelables sur le territoire et à favoriser les mobilités durables.

Pour réussir **l'ambition numérique**, le Pays souhaite développer les usages numériques à travers la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie locale de développement. Par exemple, la redécouverte des patrimoines emblématiques sera facilitée par l'outil numérique et permettra également de réduire la fracture numérique pouvant exister entre urbain/rural, entre générations, entre hommes et femmes sur le Velay. La clientèle itinérante utilise également ces outils et la promotion du Velay comme destination touristique adaptée passe par ces vecteurs

Pour réussir **une gouvernance innovante** et refonder la démocratie territoriale, le Pays s'appuie sur le GAL LEADER et le Conseil culturel de territoire (CCT), pour faciliter la participation du plus grand nombre au développement territorial. Ces instances, et notamment leur dimension public/privé, permettent de faire travailler les acteurs entre eux pour une gouvernance renouvelée.